

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
PRÉAVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT D'IMPÔTS FONCIERS**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, **MARIE-JOSÉE BEAULIEU**, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de Papineau, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les articles 1022 et suivants du code municipal, au 378-C rue Papineau, Papineauville, Québec, **JEUDI, LE 5 JUIN 2025 à 10h00**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec les intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente. Le paiement préalable ou le montant d'adjudication est payable en comptant (montant maximal en argent comptant de 7 499,00 \$) ou chèque certifié à l'ordre de RPGL en fidéicommiss.

MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

chemin de Saint-Rémi	Taxes municipales :	380,61\$
No de rôle : 0388-59-2597	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 4 614 054	Frais :	1 128,55\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	\$249,00
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	52,74\$
Papineau	TOTAL	1 810,90\$
Propriétaires : Jean-Pierre Lejour et Marguerite L'Allemand a/s Ghislaine Lebel		

TPS et TVQ à déterminer

MUNICIPALITÉ DE FASSETT

rue Principale	Taxes municipales :	92,49\$
No de rôle : 9856-77-2959	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 5 363 924	Frais :	1 075,06\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	42,50\$
Papineau	TOTAL	1 459,05\$
Propriétaire : Succession Victorine Boucher a/s Roger Landriault		

TPS et TVQ à déterminer

MUNICIPALITÉ DE MAYO

chemin Gleason	Taxes municipales :	1 553,78\$
No de rôle : 9763-01-1505	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 4 652 626	Frais :	1 062,53\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	85,96\$
Papineau	TOTAL	2 951,27\$
Propriétaire : Claude Durocher In Trust		

TPS et TVQ à déterminer

chemin de la Rivière-Blanche	Taxes municipales :	745,37\$
No de rôle : 9362-93-9056	Taxes scolaires :	11,70\$
Lot : 4 652 860	Frais :	1 056,53\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	61,88\$
Papineau	TOTAL	2 124,48\$
Propriétaire : Rita Leclair		

TPS et TVQ à déterminer

chemin de la Rivière-Blanche	Taxes municipales :	557,46\$
No de rôle : 9361-98-6561	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 4 652 893	Frais :	1 053,53\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	55,80\$
Papineau	TOTAL	1 915,79\$
Propriétaire : Peter Roy McCombie		

TPS et TVQ à déterminer

chemin de la Rivière-Blanche	Taxes municipales :	369,29\$
No de rôle : 9461-08-0388	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 4 652 894	Frais :	1 052,53\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	50,12\$
Papineau	TOTAL	1 720,94\$
Propriétaire : Peter Roy McCombie		

TPS et TVQ à déterminer

MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

Route 315 Sud	Taxes municipales :	793,52\$
No de rôle : 0879-86-5186	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 6 025 564	Frais :	1 041,99\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	62,54\$
Papineau	TOTAL	2 147,05\$
Propriétaire : Raymond Riopel		

TPS et TVQ à déterminer

Route 315 Sud	Taxes municipales :	694,51\$
No de rôle : 0879-77-7848	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 6 242 031	Frais :	1 053,53\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	59,91\$
Papineau	TOTAL	2 056,95\$
Propriétaire : Succession Jules Viau		

TPS et TVQ à déterminer

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX

1150 rang Sainte-Madeleine	Taxes municipales :	1 189,37\$
No de rôle : 1975-80-8058	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 5 532 357	Frais :	1 086,59\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	75,75\$
Papineau	TOTAL	2 600,71\$
Propriétaire : Sylvain Gauthier		

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Route 309	Taxes municipales :	160,05\$
No de rôle : 7374-73-4150	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 5 873 118	Frais :	1 053,53\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	43,88\$
Papineau	TOTAL	1 506,45\$
Propriétaire : Marcel Boucher		
a/s Benoit Boucher		

TPS et TVQ à déterminer

chemin Binette	Taxes municipales :	134,52\$
No de rôle : 7672-32-3129	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 5 874 192	Frais :	1 062,53\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	43,38\$
Papineau	TOTAL	1 489,43\$
Propriétaire : Domaines Mont-Benoit Estates Ltée		

TPS et TVQ à déterminer

Chemin Edgar	Taxes municipales :	78,43\$
No de rôle : 8163-56-2185	Taxes scolaires :	,00\$
Lot : 5 874 404	Frais :	1 130,55\$
Cadastre du Québec	Greffe, Article 10 :	249,00\$
Circonscription foncière de	Greffe, Article 11 :	43,74\$
Papineau	TOTAL	1 501,72\$
Propriétaires : William Frederick Flynn et Hugh Douglas		

TPS et TVQ à déterminer

GATINEAU, le 2 juin 2025



Me MARIE-JOSÉE BEAULIEU
Secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité
régionale de comté de Papineau aux fins de la
vente des immeubles pour non-paiement des taxes

AVIS EST ÉGALEMENT DONNÉ QUE :

- Les immeubles mentionnés sont assujettis à toutes servitudes actives, passives, apparentes ou occultes affectant les propriétés;
- Les immeubles sont vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment et sont acquis aux risques et périls de l'acheteur;
- La *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* prévoit qu'une personne qui ne réside pas au Québec ne peut, sans l'autorisation de la commission, faire directement ou indirectement l'acquisition d'une terre agricole;
- Pour toute information relativement au zonage, veuillez-vous référer à la municipalité concernée;
- Le prix d'adjudication devra être payé immédiatement en argent comptant (montant maximal de 7 499,00 \$) ou traite bancaire à l'ordre de RPGL en fidéicommiss, à défaut de quoi l'immeuble sera remis immédiatement en vente. Dans certains cas, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) devront être payées. En ce cas, un

adjudicataire inscrit auprès du gouvernement eu égard à ces taxes devra fournir ses numéros d'inscription à celles-ci;

➤ Tout adjudicataire doit présenter deux (2) pièces d'identités jugées valables, dont une (1) avec photo. S'il s'agit d'une compagnie de droit privée, une copie de la charte, une procuration autorisant le mandataire d'agir, ainsi que deux (2) pièces d'identités jugées valables, dont une (1) avec photo du mandataire seront requises, à défaut de quoi l'immeuble sera remis immédiatement en vente;

➤ Tous les immeubles ainsi vendus sont sujets au droit de retrait d'un (1) an prévu à l'article 1057 du Code municipal;

➤ Tout paiement préalable doit être effectué au bureau de RPGL, avocats, 283, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, en argent comptant (montant maximal de 7 499,00 \$) ou traite bancaire à RPGL en fidéicommiss;